



Les semences de maïs non traitées aux insecticides sont maintenant offertes

Depuis quelques années, la grande majorité des semences de maïs sont traitées avec des fongicides, mais aussi avec des insecticides (p. ex. : PONCHO^{MD}, CRUISER^{MD}, etc.). Ces traitements insecticides visent spécifiquement à protéger les cultures contre les insectes nuisibles présents dans le sol.

Toutefois, plusieurs recherches nous indiquent que ces semences traitées avec des insecticides pourraient être toxiques chez certains pollinisateurs, tels que les abeilles domestiques. La contamination surviendrait au moment du semis, sous certaines conditions, en raison de la dérive dans l'air de poussières émises par le semoir. Ces poussières peuvent être transportées à l'extérieur du champ ou contaminer des mauvaises herbes en floraison. L'intoxication des pollinisateurs peut alors se produire par contact direct avec le produit.

Comme les insectes ne sont pas nécessairement présents à des niveaux nuisibles dans tous les champs de maïs au Québec, le choix d'utiliser ou non une semence traitée aux insecticides devrait alors être basé sur le nombre de ravageurs que l'on retrouve et sur le seuil économique des dommages atteints. Les producteurs devraient donc s'informer auprès de leurs conseillers agricoles afin de déterminer le type de semences appropriées, selon leurs situations particulières.

Un choix qui vous revient

Il est maintenant possible de se procurer auprès de certains semenciers des semences de maïs qui ne sont pas traitées avec des insecticides, mais uniquement avec des fongicides. Toutefois pour s'approvisionner de la sorte en vue de la saison de production 2013, les producteurs de maïs doivent faire vite. **Les commandes doivent absolument être effectuées d'ici le mois de septembre 2012.** Planifiez donc dès maintenant vos besoins et contactez le représentant de votre semencier.

Par ailleurs, les producteurs qui choisissent les semences traitées avec des insecticides doivent prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter l'intoxication des pollinisateurs. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consulter le site www.agrireseau.qc.ca/grandescultures/navigation.aspx?r=abeille.

